Image not found or type unknown

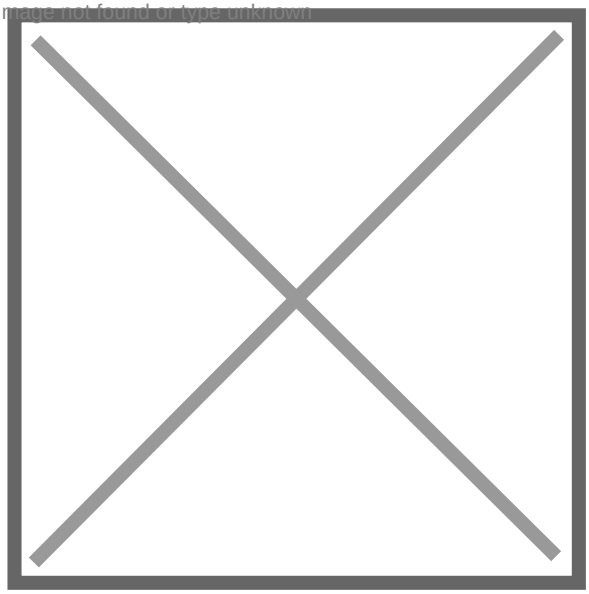

Rachat d un bien en indivision

Par **lapanthere69**, le **19/04/2012** à **08:35**

Bonjour, je suis en indivision avec mes deux frères et ma mère suite au décès de mon père (nous étions 5 enfants). ma mère a racheté les parts des deux petits enfants car deux de mes frères sont dcd laissant chacun un héritier (actuellement ils ont 18 ans pour l'un et 14 ans pour l'autre). Ma mère souhaite me vendre la maison en contre partie je la logerai a titre gratuit. mes 2 frères sont d accord pour vendre. Ma question concerne donc les deux petits enfants doivent ils être présents et donner leurs accords pour la vente alors qu'ils ne font plus partis de l'indivision (rachat des parts par ma mère)? et ma mère souhaite nous faire une donation de son vivant que doit elle faire pour nous protéger suite à son futur décès sans "déshériter" les deux petits enfants qu'elle ne voit plus mais ne voulant pas qu'ils aient la même part que nous. Merci par avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés